

Arnaques financières par internet : Nos conseils pour déjouer les pièges



Nous gérons actuellement plus de 1000 dossiers de victimes des réseaux franco-israéliens.

Les moyens mis en oeuvre pour tromper les consommateurs sont variés !

En préambule, il faut garder à l'esprit qu'un grand nombre de centres d'appels sont basés en Israël. Il faut donc à tout prix éviter que le consommateur se rende compte de la situation géographique réelle.

Pour ce faire, il est utilisé :

Des faux noms

des n° de téléphone en VOIP (téléphonie internet) qui permettent de masquer les vrais numéros.

Les adresses IP des ordinateurs sont cachées avec des réseaux VPN

Il est utilisé trois sources principales pour obtenir vos données et vous contacter :

De faux comptes facebook

L'envoi de mails publicitaires

La création de sites d'une page contenant des informations vagues sans mentions légales, n° de téléphone ou adresse. Ces sites ont des mots clés qui correspondent à votre recherche sur les moteurs tels que Google, firefox, bing...

Il est à noter que les commerciaux qui correspondent avec les victimes sont des français qui ont émigré. Ils sont payés à la commission sur les sommes arnaquées.

Tout est bon pour tenter de rendre crédible l'arnaque. Nous avons constaté l'usurpation de noms de sociétés, du REGAFI, de l'ORIAS, du FCA (organisme de contrôle anglais)...

L'ADC France, à la date de cet article le 4 février 2020, gère des litiges pour plus de 80 millions d'€. Nous publions dans le lien ci-dessous notre liste noire qui comprend plus de 700 sites.

[La liste noire de l'ADC France au 6 février 2020](#)

L'AMF a publié sur son site une page qui contient des informations sur les différentes situations. Nous publions celles-ci ci-dessous :

A quels types d'arnaques pouvez-vous être exposé ?

Quand les placements traditionnels rapportent peu, la tentation est grande d'essayer de trouver des solutions plus rentables. C'est dans ce contexte que [certaines arnaques](#) se développent : promesses de gains irréalistes, faux investissements dans de nouveaux secteurs, faux conseillers financiers, usurpateurs d'identité, fausse autorité publique ...

Les escroqueries n'arrivent pas qu'aux autres ! En effet, 28% des Français ont déjà été démarchés par des sociétés proposant notamment des investissements dans les placements atypiques, le Forex ou les options binaires. 5% déclarent avoir été victimes d'une arnaque sur ces placements*.

Trading en ligne dans le Forex et les options binaires

Certains sites de trading en ligne dans le [Forex et les options binaires](#) vous font croire que vous allez devenir trader après une formation de quelques jours et gagner rapidement beaucoup d'argent. La grande majorité des personnes qui ont investi sur le Forex et les options binaires ont perdu la totalité de leur mise et même plus. Si certains sites sont autorisés, beaucoup sont des escroqueries : vous ne reverrez jamais votre argent.

Promesses de remboursement de fonds / recovery room

De faux professionnels de la finance, de faux cabinets d'avocats ou encore des personnes soi-disant mandatées par une autorité proposent aux épargnants ayant perdu de l'argent sur les sites de trading de [récupérer leurs fonds](#), moyennant paiement. Il s'agit là-aussi d'une arnaque.

Placements atypiques

Diamants d'investissement, vins, terres rares, énergies renouvelables... Des sociétés proposent des investissements dans ces [placements « atypiques »](#) ou « alternatifs » censés rapporter des rendements élevés, mais aux risques également élevés pas toujours annoncés. Là encore, des escroqueries peuvent se cacher derrière ces placements, malgré la [surveillance de l'AMF](#). Si ces offres ne disposent pas d'un numéro d'enregistrement délivré par l'AMF, il s'agit d'une activité illégale, fuyez !

Usurpation d'identité

Certains escrocs se font passer pour des sites de sociétés autorisées, qui la plupart du temps ne proposent pas le placement proposé. Ces personnes insistent souvent pour que vous vérifiiez sur les registres officiels, afin de vous prouver leur supposée « bonne foi ». Faites bien attention : la différence avec leur site et le site autorisé qu'ils ont usurpé va se jouer sur quelques détails comme le changement d'une lettre dans le nom de la société ou de l'adresse du site. La seule vérification de la présence d'une société sur les registres officiels n'est donc pas suffisante pour éviter les arnaques.

Retrouvez ces informations et plus encore dans le lien ci-dessous :

<https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Eviter-les-arnaques>

Le lien vers la liste noire de l'AMF est communiqué ci-dessous :

<https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires>

Les Contrôles à réaliser AVANT d'investir :

Il faut vérifier la réalité de la promesse de rendement. Si celle-ci est supérieure à 3 %, la méfiance est de mise et vous devez ABSOLUMENT TOUT vérifier.

Avant toute chose, il faut vérifier le whois (qui est) du site. Il s'agit en fait de la carte d'identité. On va savoir la date de création et le nom du propriétaire. Si le registrant (propriétaire) est anonyme, prudence !

Si le site vous indique exister depuis 10 ans alors qu'il n' a que deux mois d'existence, fuyez !!! Cette recherche est très simple à faire avec le site <https://domainbigdata.com>

Si on vous propose des produits atypiques, utilisez la puissance de Google pour voir ce qui est dit sur wikipédia par exemple. Les moteurs de recherches sont suffisamment puissants pour que vous trouviez une information objective.

Vérifiez si vous trouvez sur le site un n° de téléphone et une adresse sont mentionnés. Un site qui indique être en Angleterre avec des n° français est suspect d'office ! Vérifiez aussi que vous avez des conditions générales de vente avec nom adresse de la société. Vous devez aussi trouver des mentions légales avec le n° siret ou l'équivalent.

Attention ! Les escrocs volent tout y compris les noms de sociétés et les adresses. En cas de besoin, trouvez le vrai numéro de téléphone de la société avec Google et appelez la.

Il faut demander un rendez vous physique avec le commercial. S'il est basé en Israël, il aura du mal de venir...

Vous avez aussi des listes noires autres que celles de l'AMF. La FSMA (autorité de contrôle belge) publie aussi une liste :

<https://www.fsma.be/fr/warnings>

Si vous ne trouvez pas votre site dans ces listes, vous pouvez contacter l'AMF. Nous publions ci-dessous :

Les conseils :

<https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Eviter-les-arnaques>

Comment les contacter :

https://www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/Contact?lst_select_forum_theme_id=renseignement

Conclusion :

Vous avez un petit aperçu de la situation. Si vous avez un doute, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous :

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://www.adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.adcfrance.fr/agir-avec-ladc/devenir-adherent/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.